

M. le président : Dans tous les cas, s'il n'y a pas eu effraction, il y a eu escalade. A-t-il fait difficulté de se rendre ?

— Un accident affreux a jeté aujourd'hui la consternation dans le quartier du Temple. Le sieur Matter, chef d'équipe qui dirigeait le vidange de la fosse d'aisance d'une maison de la rue du Puits-Vendôme, à l'aide d'un appareil séparateur, s'étant approché de l'orifice pour s'assurer si son appareil fonctionnait convenablement, tomba asphyxié au fond de la fosse; l'alarme ayant été aussitôt donnée, deux ouvriers munis de cordes essayèrent de se faire descendre dans la fosse pour porter secours, s'il en était encore temps, au malheureux Matter; mais, malgré leur bonne volonté, on fut obligé de les remonter immédiatement sans qu'ils aient pu accomplir leur généreux projet.

— Chaque nouvelle invention, surtout si elle est importante, rencontre des concurrents dont elle froisse les intérêts. Il devait en être ainsi du nouveau système de dentiers artificiels de MM. Fowler et Préterre, dentistes américains, 29, boulevard des Italiens, récompensés aux expositions universelles de New-York (1853) et Paris (1855).

— Le sieur R..., demeurant rue des Gravilliers, 2, a trouvé hier, à cinq heures du matin, sur le palier du premier étage de la maison qu'il habite, un enfant du sexe masculin, paraissant âgé de six mois, enveloppé dans un jupon de laine; il était vêtu d'une petite robe de soie noire et coiffé d'un bonnet pareil; enfin, il portait deux manchons blancs jaunes marqués des initiales J. L. Cet enfant a été déposé entre les mains du commissaire de police de la section, qui l'a envoyé à l'hospice des Enfants-Trouvés.

— VILLES LIBRES D'ALLEMAGNE (Frankfort-sur-le-Mein), 8 juin. — Il y a quelque temps, la Bavière fit à la Diète germanique, siégeant dans notre ville, une proposition tendante à ce qu'il fut élaboré et adopté un Code de commerce général et uniforme pour tous les Etats d'Allemagne, proposition qui a été accueillie avec une grande faveur par l'assemblée.

— L'acquisition de l'Hôtel de Paris, rue Richelieu, 99, pour le compte de la Caisse générale des chemins de fer, a fait penser que l'établissement des bureaux d'administration de la Compagnie aurait lieu immédiatement dans ce nouveau local; mais le bail du locataire actuel de l'Hôtel de Paris n'expirant que le 31 décembre, les bureaux de la Caisse générale des Chemins de fer ne seront transférés qu'à cette date.

ETRANGER.

CRÉDIT MOBILIER DES ETATS SARDES.

MM. les actionnaires du Crédit mobilier des Etats sardes ayant voté à l'unanimité la conversion de cet établissement en société anonyme, dans l'assemblée générale du 29 mars dernier, et les directeurs voulant se conformer à ce vote, ont résolu de compléter le capital social par l'émission des titres restant à la souche.

Ventes immobilières.

AUDIENCES DES CRIÉES.

GRANDE MAISON A LYON

Etude de M. GALLIOT, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 14. Vente par licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lyon, le samedi 8 juin 1856, à midi.

CHATEAU ET TERRE DE LA TOUCHE

Le domaine est situé commune de Cercottes (Loiret), station du chemin de fer de Paris à Orléans, et consiste en bâtiments, jardins, parc, corps de ferme, terres labourables, vignes et bois, etc., d'une contenance de 83 hectares.

MAISON RUE ST-HONORÉ A PARIS

Etude de M. MOUQUET, avoué à Versailles, rue Duplessis, 86. Vente, en l'audience des criées du Tribunal de Versailles, le jeudi 26 juin 1856, à midi.

DEUX TERRAINS A PARIS

Etude de M. CALLOU, avoué, boulevard Saint-Denis, 22 bis. Vente par suite de folle enchère, à l'audience des saisis immobilières du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, le jeudi 19

IMMEUBLES dans le département DE LA SEINE.

Etude de M. PETIT-DESSIER, avoué à Paris, rue du Hazard-Richelieu, 1. Vente sur licitation, au Palais-de-Justice, à Paris, le samedi 28 juin 1856, à deux heures de relevée, en neuf lots, dont les trois premiers seuls pourront être réunis.

3° A M. Rameau, avoué colicitant, rue des Réservoirs, 49. Et sur les lieux, de midi à quatre heures. (3903)

juin 1856, deux heures de relevée, De DEUX TERRAINS sis à Paris, rue de Charonne, 40, tenant aux passages Josset et Saint-Antoine. Mise à prix : 42,000 fr. S'adresser audit M. CALLOU. (3934)

Ventes mobilières.

VENTE par adjudication, en l'étude et par le ministère de M. HALPHEN, notaire à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 68, le jeudi 26 juin 1856, à midi, de diverses CRÉAN- CES s'élevant à 39,921 fr. 23 c., dues à la faillite du sieur Turpin.

CHEMIN DE FER DE LYON GENEVE

MM. les actionnaires sont prévenus que, par décision du conseil d'administration, il est fait deux appels de fonds de 125 fr. chacun, exigibles au 1er juillet 1856 et au 1er janvier 1857.

CHEMIN DE FER DE LYON A GENEVE

Les porteurs d'obligations de la compagnie sont prévenus que le coupon d'intérêt pour le premier semestre de 1856 (7 fr. 50 par obligation) sera payé, à dater du 1er juillet :

A Paris, à la caisse centrale de la compagnie, rue Laflitte, 23, de dix à deux heures ;

A Lyon, au syndicat des agents de change ;

A Genève, chez MM. Ch. Kohler et C^e, banquiers. (13978)

3° A M. Rameau, avoué colicitant, rue des Réservoirs, 49. Et sur les lieux, de midi à quatre heures. (3903)

IMMEUBLES dans le département DE LA SEINE.

Etude de M. PETIT-DESSIER, avoué à Paris, rue du Hazard-Richelieu, 1. Vente sur licitation, au Palais-de-Justice, à Paris, le samedi 28 juin 1856, à deux heures de relevée, en neuf lots, dont les trois premiers seuls pourront être réunis.

CHEMIN DE FER DE LYON GENEVE

MM. les actionnaires sont prévenus que, par décision du conseil d'administration, il est fait deux appels de fonds de 125 fr. chacun, exigibles au 1er juillet 1856 et au 1er janvier 1857.

CHEMIN DE FER DE LYON A GENEVE

Les porteurs d'obligations de la compagnie sont prévenus que le coupon d'intérêt pour le premier semestre de 1856 (7 fr. 50 par obligation) sera payé, à dater du 1er juillet :

A Paris, à la caisse centrale de la compagnie, rue Laflitte, 23, de dix à deux heures ;

A Lyon, au syndicat des agents de change ;

A Genève, chez MM. Ch. Kohler et C^e, banquiers. (13978)

CHEMIN DE FER DES ARDENNES ET DE L'OISE

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le paiement de l'intérêt à 4 pour 100 à partir du 1er janvier jusqu'au 30 juin 1856, soit par action 3 fr., sera effectué au siège de la compagnie, rue de Provence, 70, le 15 juillet et les jours suivants, de 11 heures à 3 heures.

BENZINE PARFUMÉE

20 ans de succès. — Le meilleur sirop dépuratif connu pour guérir, HUMECES, DARTRES, TACHES, BOUTONS, VIRUS, ALTEIATIONS DU SANG. — Fl. 5 l. Par la méthode de CHABLE, méd. ph., r. Vivienne, 26. Consult. au 1er et corresp. Bien décrits les maladies. — FL. DE COPAHU. En 4 jours guérison par le citrate de fer Chable, des maladies sexuelles, vertes et fleurs blanches. — Fl. 5 l. — Envoi en remboursement. (15630)

DÉPURATIF DU SANG

20 ans de succès. — Le meilleur sirop dépuratif connu pour guérir, HUMECES, DARTRES, TACHES, BOUTONS, VIRUS, ALTEIATIONS DU SANG. — Fl. 5 l. Par la méthode de CHABLE, méd. ph., r. Vivienne, 26. Consult. au 1er et corresp. Bien décrits les maladies. — FL. DE COPAHU. En 4 jours guérison par le citrate de fer Chable, des maladies sexuelles, vertes et fleurs blanches. — Fl. 5 l. — Envoi en remboursement. (15630)

PARFUMERIE MEDICO-HYGIENIQUE

De J.-P. LAROZE, Chimiste, Pharmacien de l'École spéciale de Paris, POUR L'HYGIÈNE ET FRAICHEUR DE LA PEAU. EAU LEUCODERMIQUE purifiant pour maintenir la fraîcheur de la peau. Elle est conseillée par les médecins contre les affections éruptives, dont elle est le sédatif reconnu, ainsi que des taches qui suivent et précèdent les couches. Le flacon, 3 fr.; les 6, 15 fr.

COLD CREAM SUPERIEUR

pour adoucir la peau, en ouvrir les pores, conserver au teint sa fraîcheur et sa transparence. Le pot, 1 fr. 50; les 6 pots, 8 fr. DÉPÔT GÉNÉRAL DE CES PRODUITS : Pharmacie LAROZE, 26, rue Neuve-des-Petits-Champs, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. — Expéditions.

Changeement de domicile pour cause d'agrandissement. ORFÈVRE CHRISTOFFLE. MAISON DE VENTE. 38, Boulevard des Italiens, 38. PAVILLON DE HANOYRE. Exposition permanente de la FABRIQUE G. CHRISTOFFLE ET C^e. (12120)

Au Havlin-pêcheur et au Pêcheur. UTENSILES DE PÊCHE, DE CHASSE ET D'ESCRIME; ARCS ET FLÈCHES. MAISON MORICHAU ET MAISON KRESZ AINÉ, FUSIONNIÈRES. MORICHAU ET BIANCHARD, Fournisseurs brevetés de l'Empereur. 38 bis, QUAI DE LA MEISSERIE. — Gros et détail. (14815)*

PARFUMERIE MEDICO-HYGIENIQUE. De J.-P. LAROZE, Chimiste, Pharmacien de l'École spéciale de Paris, POUR L'HYGIÈNE ET FRAICHEUR DE LA PEAU. EAU LEUCODERMIQUE purifiant pour maintenir la fraîcheur de la peau. Elle est conseillée par les médecins contre les affections éruptives, dont elle est le sédatif reconnu, ainsi que des taches qui suivent et précèdent les couches. Le flacon, 3 fr.; les 6, 15 fr.

Mannel pratique des MALADIES des Organes importants. De l'économie; des Organes générateurs, de la moelle épinière, cerveau, reins, vessie, etc., chez l'Homme et chez la Femme, PAR M. GENEVY-DUVIVIER, O. S. de la Faculté de Paris; ex-médecin du Bureau de Bienfaisance, ex-Chirurgien-Major, Officier du Mérite militaire, etc. rue de Rivoli, 324, à Paris, à son Cabinet médical, fondé depuis 15 ans, rue de Rivoli, 324. CONSULTATIONS de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. Traitements et consultations par correspondance. (Affranchir) GUIDE DES MALADES physiques, altération des facultés morales; mélancolie, absence de mémoire, conseils à la jeunesse et aux vieillards. — TRAITE des affections CONJUGALES, communes aux deux sexes — rétrécissements; catarrhe; gravelle; varicelle; hydrocèle; doubleté nerveuse; stérilité, etc. Biogènes préservatifs, hygiène, traitement, — formules domestiques. — 1 vol. in-8, de 600 p., avec fig. d'anatomie; de 50 cent. Prix, 5 fr.; 6 fr. 50 franco contre mandat. Paris, l'auteur, et chez LESOYER, libr., Palais-Royal, galerie d'Orléans, 31.

LES CODES FRANÇAIS EXPLIQUÉS PAR J.-A. BOGRON. Ancien Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation, Secrétaire général du Parquet de cette Cour, Membre de la Légion d'Honneur. LES MÊMES, GRAND FORMAT IN-18, SE VENDENT SÉPARÉMENT: Code de procédure civile expliqué. 9^e édition 2 énormes vol. grand in-18, contenant 2500 pages. 15 fr. Code de commerce expliqué. 8^e édition, 1 volume grand in-18, contenant 1440 pages. 10 fr. Codes d'instruction criminelle et pénal expliqués d'après les modifications introduites. 4^e éd. 2 vol. in-18 15 fr. Codes forestier, de la pêche et de la chasse expliqués 1 vol. grand in-18. 8 fr. Code de la chasse seul. 1 vol. grand in-18. 4 fr. Code politique français de 1788 à 1848. 1 vol. grand in-18 6 fr.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Le 16 juin. Consistant en bureau, tables, bibliothèques, etc. (6033). Consistant en chaises, commode, rideaux, armoire, etc. (6034). Consistant en tables, commode, sommiers, couchettes, etc. (6035). Consistant en comptoir, tables, banquettes, billard, etc. (6037). Consistant en commode, chaises, tables, armoire, etc. (6038). Consistant en armoire à glace, fauteuils, chaises, etc. (6039). Consistant en toilette, commode, chaises, rideaux, etc. (6040). Consistant en fauteuils, tables, canapés, pendules, etc. (6041). Consistant en étal à vis de différents grandeurs, etc. (6042). En une maison rue d'Angoulême-du-Temple, 72. Le 15 juin. Consistant en tables, chaises, table, pendule, etc. (6043). En une maison sise à Paris, rue de la Roquette, 182. Le 16 juin. Consistant en chaises, fauteuils, armoire à glace, etc. (6044). Rue des Martyrs, 33. Le 16 juin. Consistant en tables, chaises, divan, guéridon, etc. (6045). Rue de la Lune, 18. Le 16 juin. Consistant en bureaux, chaises, armoire, commodes, etc. (6046). En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Le 17 juin. Consistant en commode, toilette, fauteuil, chaises, etc. (6047). Consistant en meuble de salon, armoire à glace, etc. (6048). Consistant en commode, canapés, armoire, fauteuils, etc. (6049). Consistant en tables, commodes, pendules, comptoir, etc. (6050). Consistant en fauteuils, chaises, bureaux, pendules, etc. (6051). Consistant en table, armoire, fauteuils, chaises, etc. (6052). Consistant en comptoirs, casiers, armoire, chaises, etc. (6053). Consistant en tables, commode, canapés, chaises, etc. (6054). Consistant en tables, chaises, bureaux, etc. (6055). Consistant en tables, chaises, couchems complets, etc. (6056). En une maison sise à Paris, rue Joubert, 17. Le 17 juin. Consistant en tables, pendules, chaises, fauteuils, etc. (6057). En une maison sise à Paris, rue de Lancry, 53. Le 17 juin. Consistant en tables, commodes, chaises, secrétaires, etc. (6058). En une maison à Belleville, rue de Paris, 6. Le 17 juin. Consistant en comptoirs, glaces, billards, tables, etc. (6059).

SOCIÉTÉS.

Etude de M. GOSSART, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 217. Pardevant M. Gossart et son collègue, notaires à Paris, soussignés. Ont comparu : M. Jules MIRETS, banquier, demeurant à Paris, rue de Richelieu, 85; Et M. Félix SOLAR, banquier, demeurant à Paris, rue Saint-Germain, 3. M. Mirès, gérant, et M. Solar, co-gérant de la société, ont déclaré au Journal des Chemins de fer, aux termes des statuts de cette société, passés devant ledit M. Gossart le quinze juin mil huit cent cinquante-trois, et à un autre acte reçu par le même notaire le quatre février mil huit cent cinquante-quatre. Et autorisés spécialement à l'effet des présentes par l'assemblée générale des actionnaires de ladite société, Jules MIRETS et Jules MIRETS et Jules MIRETS ont déclaré au Journal des Chemins de fer, devant ledit M. Gossart, le quinze juin mil huit cent cinquante-trois, et à un autre acte reçu par le même notaire le quatre février mil huit cent cinquante-quatre, avoir été certifié véritable par les comparants et revêtu d'une mention d'annexe par les notaires soussignés.

Art. 24. Le conseil de gérance peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres, notamment en ce qui concerne l'exercice de toutes actions judiciaires. Chaque membre du conseil de gérance, en cas de retraite volontaire, et sa famille en cas de décès, a le droit de présenter un successeur à l'acceptation des autres membres du conseil. Chaque membre du conseil de surveillance doit posséder au moins deux cents actions, qui restent déposées dans la caisse sociale pendant toute la durée de ses fonctions.

Art. 25. Le conseil de gérance, dans leurs rapports avec la gérance, sont représentés par un conseil de surveillance. Ce conseil, composé de cinq membres, exercera exclusivement tous les droits des actionnaires et de chacun d'eux vis-à-vis de la société et de ses représentants.

Art. 26. Le conseil de gérance et le véritable conseil de surveillance ont, en ce qui concerne la caisse et le portefeuille, le droit de surveillance rigoureuse sur les opérations de la gérance, et sur l'observation rigoureuse des statuts, et à ce droit de convocation, un assemblée générale extraordinaire, composée comme il est dit à l'article 35 et suivants.

Art. 27. Après l'inventaire annuel, le conseil de surveillance vérifie les comptes; il se fait représenter les livres comptables; les documents et pièces justificatives; et il fait son rapport et le communique au conseil de gérance.

Art. 28. Le conseil de surveillance se compose de cinq membres, dont au moins un doit être étranger au conseil de gérance.

Art. 29. Le conseil de surveillance est élu par les actionnaires réunis en assemblée générale, et son mandat est renouvelé par cinq ans.

Art. 30. Le conseil de surveillance est élu par les actionnaires réunis en assemblée générale, et son mandat est renouvelé par cinq ans.